

Identification de l'élève

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ 📞 Maison : _____

Classe : _____

Nom de mon enseignant(e) : _____

Numéro de mon autobus : _____

Nom de mon père : _____

📞 au travail : _____

Nom de ma mère : _____

📞 au travail : _____

Autres personnes à contacter : _____

📞 : _____ 📞 : _____

Je suis allergique à : _____

Adresse courriel de mes parents : _____

Autres informations : _____



École Marguerite-Bourgeoys

325, avenue des Oblats

Québec (Québec) G1K 1R9

Téléphone : 418 686-4040, poste 4026

Télécopieur : 418 525-8615

Courriel : ecole.m-bourgeoys@cscapitale.qc.ca

Site Web : <http://cscapitale-ecole-marguerite-bourgeoys.ca/>



À Marguerite, entrons en scène! Quel thème inspirant pour déployer toutes nos belles qualités et notre savoir-faire! Cette année, tu auras le privilège d'être le maître de ton engagement, de ta créativité et de ta curiosité. En plus d'être actif au quotidien, tu vivras une panoplie d'activités qui alimenteront notre culture et qui seront au cœur de la vie scolaire de Marguerite-Bourgeoys.

Tous les membres de l'équipe de Marguerite-Bourgeoys t'inviteront à faire de belles découvertes, à exploiter tes talents, à développer de nouvelles compétences et à te découvrir à travers les multiples expériences qui s'offriront à toi.

Cette année encore, les valeurs de respect, d'engagement, de coopération et de fierté seront au cœur de nos actions et guideront nos actions afin de te permettre d'évoluer dans un environnement sain et sécuritaire. Nous t'invitons à te joindre à nous pour créer ensemble un climat harmonieux propice à ton épanouissement.

Pour que cette année se déroule agréablement, tu auras à utiliser ton agenda. Tu y trouveras les politiques et le code de vie de l'école ainsi que des exemples de privilèges à vivre avec des adultes de l'école. Tu y trouveras aussi les mesures d'aide pour te soutenir dans ton désir de bien faire.

Ton agenda est un outil précieux pour t'aider à planifier tes devoirs et tes leçons dans ta semaine. Il sert également de messenger pour communiquer avec tes parents. Tu dois en prendre soin et le garder propre.

Ton bien-être, ta réussite et ta persévérance scolaires sont toujours au centre de nos préoccupations. Si tu y mets tout ton cœur, tu découvriras le plaisir d'apprendre et la fierté de la réussite.

Et maintenant, prépare-toi pour ... entrer en scène!

Mylène Desbiens, directrice

L'équipe de l'école Marguerite-Bourgeoys

INFORMATIONS GÉNÉRALES



1. Horaire de l'école

| | AM | PM | PM PÉDAGOGIQUE |
|--|------------------|-------------------|--|
| Secrétariat | 7 : 45 à 11 : 45 | 12 : 45 à 15 : 45 | |
| Préscolaire Maternelle 4 ans et 5 ans | 8 : 15 à 10 : 52 | 13 : 00 à 15 : 18 | 20 mercredis <i>PM</i> Voir calendrier scolaire 2018 - 2019 |
| Primaire (1 ^{re} à 6 ^e année) | 8 : 15 à 11 : 30 | 13 : 00 à 15 : 18 | 5 mercredis <i>PM</i> Voir calendrier scolaire 2018 - 2019 |
| Adaptation scolaire Ile-aux-trésors | 8 : 02 à 11 : 30 | 13 : 00 à 15 : 28 | Tous les mercredis <i>PM</i> |

2. Surveillances à l'arrivée

Préscolaire

Les élèves du préscolaire entrent par le parc-école. Les enseignantes accueillent les élèves à l'extérieur, à 8 : 05 le matin et à 12 : 55 le midi.

Primaire

Tous les élèves du primaire entrent par la cour intérieure. **Le matin, de 8 : 05 à 8 : 15**, les élèves entrent dans l'école au fur et à mesure qu'ils arrivent par la porte qui leur est assignée. Après cette heure, les élèves en retard doivent se présenter au secrétariat et un retard sera noté à leur dossier.

L'après-midi, l'entrée progressive débute à **12 : 55 jusqu'à 13 : 00**.

3. Absence et retard de l'enfant

Si votre enfant **doit s'absenter**, nous vous **demandons de communiquer avec la secrétaire de l'école** en composant le **418 686-4040 poste 4026 et faites le 2**. Brièvement, vous donnez le nom de l'enfant, le degré, le motif et la durée de l'absence.

S'il y a retard, veuillez indiquer par écrit ou par voie téléphonique le motif du retard de votre enfant. Chaque retard doit être justifié. Pour sa réussite et celle des autres, il est important que votre enfant arrive à l'heure à l'école. Après plusieurs retards, des mesures seront appliquées comme prévu au code de conduite.

4. Visite à l'école

Pendant l'horaire scolaire, l'enseignant ne peut quitter sa classe et ses élèves pour un rendez-vous. Si vous désirez rencontrer un membre du personnel, nous vous invitons à prendre un rendez-vous, par téléphone ou par l'agenda de votre enfant.

5. Matériel scolaire et livres de bibliothèque

Tout au cours de l'année, l'école prête des volumes et met à la disposition de chaque élève le matériel nécessaire à ses apprentissages. Il est de la responsabilité de chacun d'en prendre soin et de les remettre en bon état. En cas de bris ou de perte, l'école exigera des parents **sa valeur de remplacement**.

En début d'année, l'enseignant de votre enfant vous fera parvenir une liste du matériel prêté. À cela s'ajoute les livres de bibliothèque empruntés par votre enfant.

6. Services

Divers services et ressources sont disponibles à l'école :

- éducatrice spécialisée école
- psychologue scolaire
- orthophoniste
- orthopédagogue
- service de garde (Mme Catherine Émond, responsable : 418 686-4040, poste 3265)
- infirmière, hygiéniste dentaire, travailleuse sociale (CIUSSS)
- aide aux devoirs
- bibliothèque, ordinateurs

Pour plus d'informations, communiquez avec la secrétaire ou le titulaire de votre enfant.

7. Fermeture de l'école pour force majeure

Les postes de radio, le site Web et la page Facebook de la Commission scolaire de la Capitale vont émettre les messages :

- ☞ en cas de tempête;
- ☞ en cas de circonstances exceptionnelles (bris de chauffage, dégât d'eau, etc.).

CODE DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ



Code de politesse

- Le vouvoiement est exigé envers tous les adultes de l'école.
- Le personnel doit être nommé avec l'appellation « Madame » ou « Monsieur ».

Code vestimentaire

- L'élève doit être proprement vêtu, selon les saisons.
- Les chaussures et les sandales doivent être sécuritaires (les talons hauts ne sont pas considérés comme sécuritaires). Les souliers doivent être attachés.
- Les vêtements couvrent la taille, les épaules et le chandail chevauche le pantalon ou la jupe. Le bas doit descendre à la mi-cuisse.
- Aucun vêtement ou accessoire avec des signes de violence, vulgaire ou expressions haineuses ne sera toléré.
- Pour les cours d'éducation physique, le costume est obligatoire : culotte courte, gilet à manches courtes et espadrilles bien attachées, conçues pour le sport, réservées pour l'éducation physique uniquement. Pour des raisons d'hygiène, les vêtements sont rangés dans un sac en tissu.
- Par respect, l'élève retire ce qu'il porte sur sa tête (casquette, bandana, etc.) aussitôt que les consignes l'exigent.
- L'élève laisse à la maison tous les objets et accessoires (sacs à main, maquillage, jeux, etc.) qui ne sont pas nécessaires à son apprentissage scolaire.

Code en matière de santé

- Afin de promouvoir la santé et de prévenir les réactions allergiques, seuls fruits frais, secs ou en compote, légumes frais, yogourt et fromage sont acceptés à l'école.
- Les aliments contenant des noix et des arachides sont interdits afin d'éviter les risques d'allergie.
- La gomme et les sucreries ne sont pas permis.

Code de sécurité

- L'école est **un lieu privé**. Nous demandons aux visiteurs de s'identifier au secrétariat.

Aucun adulte n'est autorisé à circuler dans l'école et dans la cour ou le parc-école sans s'être identifié au secrétariat au préalable.



- Blessures : en cas de blessure d'un enfant, l'école s'assure de lui prodiguer les premiers soins dans l'ordre de ses compétences.

Dans tous les cas sérieux, nous vous rejoignons immédiatement (si nous avons tous les numéros de téléphone d'urgence) et agissons selon vos directives. S'il y a urgence, l'enfant est transporté à l'hôpital en ambulance. Les dépenses encourues sont aux frais des familles.

- Objets: l'élève laisse à la maison tout objet de valeur et accessoires qui ne sont pas nécessaires à ses apprentissages. Les cellulaires, iPod et autres accessoires électroniques ne sont pas tolérés et peuvent être confisqués.
- Surveillance : il n'y a pas de surveillance dans la cour avant 8 h 5 le matin et 12 h 50 le midi. Durant les heures de surveillance, les élèves doivent demeurer dans les limites de la cour d'école où il y a surveillance.
- Intimidation et violence : tout geste d'intimidation et de violence verbale ou physique n'est pas toléré à l'école. En vertu de la loi 56, l'école a un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école ainsi qu'un protocole de prévention de l'intimidation et de la violence. Vous pouvez consulter ces documents sur le site Internet de l'école à l'adresse <http://cscapitale-ecole-marguerite-bourgeoys.ca/>

ATTENTION – présences d'élèves et d'adultes dans les cours de l'école 7 h 15 à 17 h 15.

Pour des raisons de sécurité, veuillez prendre note que de l'ouverture à la fermeture de l'école, soit de 7 h 15 à 17 h 15, le parc-école et la cour intérieure sont à l'usage exclusif des élèves qui sont sous la surveillance d'intervenants de l'école (résolution du CÉ 14-05-14/259).

Horaire :

| | |
|---------------------|--|
| 7 h 15 à 8 h 15: | service de garde pour les élèves inscrits |
| 8 h 5 à 8 h 15 : | surveillance entrée progressive des élèves du primaire accueil des élèves du préscolaire dans le parc-école |
| 8 h 15 à 11 h 30 : | classe pour les élèves |
| 11 h 30 à 12 h 55 : | service de garde pour les élèves inscrits |
| 12 h 50 à 13 h : | surveillance et entrée progressive des élèves du primaire (12 h 55) |
| 12 h 55 | accueil des élèves du préscolaire dans le parc-école |
| 13 h à 15 h 18 : | classe pour les élèves |
| 15 h 18 à 17 h 15 : | utilisation exclusive des cours par le service de garde |



De ce fait, les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde doivent quitter la cour d'école et le parc-école dès la fin des classes ainsi que les parents avec leurs enfants.

Merci de nous aider à assurer un climat harmonieux et sécuritaire. Pour toute information, veuillez-vous adresser à la direction.

CODE DE CONDUITE DE L'ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS

| | RÈGLES DE VIE | CE QUE J'Y GAGNE | CONSÉQUENCES D'UN NON-RESPECT | MESURES D'AIDE |
|---|--|--|---|---|
| MANQUEMENTS MAJEURS (BILLETS JAUNES) | 1. Je dis NON à toute forme d'intimidation, de violence et autres manquements majeurs (voir la page 9 de ton agenda). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je vis dans un milieu sécuritaire. ▪ Je me fais plus facilement des amis. ▪ Je développe de meilleures habiletés sociales. | <p>ARRÊT D'AGIR</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ J'ai un billet de manquement ET j'ai une retenue. ▪ Je dois faire une réflexion sur mon comportement. ▪ Je dois réparer mon geste. ▪ Je dois faire une lettre d'excuse. <p>AUTRES SANCTIONS en lien avec le <u>Protocole de prévention de l'intimidation et de la violence</u>, exemple : rencontre avec le parent, suspension, etc.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel à l'élève de la règle. ▪ Recherche de solutions avec l'élève. ▪ Ambassadeurs de la paix ▪ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement du geste réparateur. ▪ Réaliser une affiche du comportement attendu. ▪ Rencontre de l'élève avec l'éducatrice spécialisée. |
| | 2. Je collabore avec l'autorité. <i>Il s'agit d'un manquement majeur s'il y a refus persistant d'obéir à la demande du personnel et qui a un impact sur la sécurité, exemple : fugue</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ J'assure ma sécurité et celle des autres. ▪ J'apprends à exprimer mes opinions et mes besoins. | | |
| AUTRES MANQUEMENTS (BILLETS BLANCS) | 3. J'utilise une attitude respectueuse et un langage convenable et poli envers tous. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je vis dans un endroit plus respectueux. ▪ Je contribue à éliminer les conflits. ▪ Je me fais plus facilement des amis. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si en classe, application du système de gestion de classe ▪ J'ai un billet de manquement ET j'ai une retenue. ▪ J'ai un geste de réparation ▪ Je pourrais avoir une lettre d'excuse à faire. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier sur les habiletés sociales. ▪ Rencontre avec <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les parents ✓ L'éducatrice spécialisée ✓ La direction ✓ La policière éducatrice ▪ Feuille de route ▪ Contrat d'engagement. ▪ Travail dans une autre classe ▪ Reprise de temps ▪ Protocole d'intervention ▪ Élaboration d'un plan d'intervention |
| | 4. Je fais ce qui est demandé par l'adulte au moment demandé. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je développe la participation positive. ▪ Je profite de tout le temps pour apprendre et vivre des activités. ▪ J'ai des relations plus positives avec les adultes. ▪ Je fais preuve de civisme. | | |
| | 5. Je porte des vêtements convenables selon les saisons et les activités (vêtements d'éducation physique). Je respecte le code vestimentaire. Pour ma sécurité, je porte des souliers en tout temps. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je développe de bonnes habitudes d'hygiène et je suis en santé. ▪ Je me respecte et je respecte les autres pour notre sécurité. ▪ Je participe activement aux activités sportives. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ J'aurai un avertissement. ▪ Je pourrais avoir un billet de manquement (si le comportement se répète). ▪ Je pourrais avoir un geste de réparation à faire. ▪ Je pourrais avoir à reprendre mon temps. ▪ Je pourrais avoir à rembourser un montant d'argent en cas de bris ou de perte. | |
| | 6. Je circule calmement, seul ou en groupe, en tout temps. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je respecte et favorise un climat de travail. ▪ J'assure ma sécurité et celle des autres. | | |
| | 7. J'arrive à l'heure et je respecte l'environnement et le matériel mis à ma disposition (murs de l'école, mobilier et matériel scolaire). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je développe la ponctualité et j'arrive à l'heure à l'école. ▪ J'utilise du matériel en bon état. ▪ J'ai tout mon matériel. | | |

👉 **Tout manquement à une règle de vie entraîne une perte de points au Passeport**

CODE DE CONDUITE DE L'ÉCOLE AU SERVICE DE GARDE

| RÈGLES DE VIE | | CE QUE J'Y GAGNE | CONSÉQUENCES D'UN NON-RESPECT | MESURES D'AIDE |
|----------------------------|--|--|---|---|
| MANQUEMENTS MAJEURS | 1. Je dis NON à toute forme d'intimidation, de violence et autres manquements majeurs (voir la page 9 de ton agenda). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je vis dans un milieu sécuritaire. ▪ Je me fais plus facilement des amis. ▪ Je développe de meilleures habiletés sociales. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ ARRÊT D'AGIR ▪ J'ai un billet de manquement. ▪ Je dois remplir une fiche de réflexion sur mon comportement. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappel à l'élève de la règle. ▪ Recherche de solutions avec l'élève. ▪ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement du geste réparateur. ▪ Rencontre de l'élève avec la Responsable. ▪ Appel aux parents ▪ Rencontre avec <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les parents ✓ La Responsable ✓ L'éducatrice spécialisée ✓ La direction ✓ La policière éducatrice |
| | 2. Je collabore avec l'autorité. <i>Il s'agit d'un manquement majeur s'il y a refus persistant d'obéir à la demande du personnel et qui a un impact sur la sécurité, exemple : fugue</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ J'assure ma sécurité et celle des autres. ▪ J'apprends à exprimer mes opinions et mes besoins. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je dois réparer mon geste. ▪ Je dois faire des excuses. ▪ AUTRES SANCTIONS en lien avec le Protocole de prévention de l'intimidation et de la violence, exemple : rencontre avec le parent, suspension, etc. | |
| AUTRES MANQUEMENTS | 3. J'utilise une attitude respectueuse et un langage convenable et poli envers tous. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je vis dans un endroit plus respectueux. ▪ Je contribue à éliminer les conflits. ▪ Je me fais plus facilement des amis. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ J'ai un billet de manquement. ▪ Je dois remplir une fiche de réflexion sur mon comportement. ▪ Je dois réparer mon geste. ▪ Je dois faire des excuses. <p> Pour un temps indéterminé selon la gravité des gestes posés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au 3e manquement, je vivrai un retrait intergroupe. ✓ Au 4e manquement, je serai suspendu à l'interne. ✓ Au 5e manquement, je serai suspendu à l'externe. ✓ </p> <p> LE SERVICE DE GARDE SE RÉSERVE LE DROIT DE SUSPENDRE UN ÉLÈVE SPONTANÉMENT SELON LA GRAVITÉ DES GESTES COMMIS. DE PLUS, UN ENFANT PEUT SE VOIR RETIRER L'ACCÈS AU SERVICE DE GARDE SI DES COMPORTEMENTS PERTURBATEURS PERSISTENT MALGRÉ LES MESURES D'AIDE APPLIQUÉES. </p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuille de route. ▪ Tableau d'émulation individuel. ▪ Contrat d'engagement. ▪ Protocole d'intervention ▪ Élaboration d'un plan d'intervention ▪ Changement de groupe |
| | 4. Je fais ce qui est demandé par l'adulte au moment demandé. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je développe la participation positive. ▪ Je profite de tout le temps pour apprendre et vivre des activités. ▪ J'ai des relations plus positives avec les adultes. ▪ Je fais preuve de civisme. | | |
| | 5. Je porte des vêtements convenables selon les saisons et les activités (vêtements d'éducation physique). Je respecte le code vestimentaire. Pour ma sécurité, je porte des souliers en tout temps. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je développe de bonnes habitudes d'hygiène et je suis en santé. ▪ Je me respecte et je respecte les autres pour notre sécurité. ▪ Je participe activement aux activités sportives. | | |
| | 6. Je circule calmement, seul ou en groupe, en tout temps. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je respecte et favorise un climat de travail. ▪ J'assure ma sécurité et celle des autres. | | |
| | 7. J'arrive à l'heure et je respecte l'environnement et le matériel mis à ma disposition (murs de l'école, mobilier et matériel scolaire). | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je développe la ponctualité et j'arrive à l'heure à l'école. ▪ J'utilise du matériel en bon état. ▪ J'ai tout mon matériel. | | |

SYSTÈME PRIVILÈGES



À l'école Marguerite-Bourgeois, les bons comportements sont encouragés, notamment par le *Système privilèges*. Tous les élèves de l'école se méritent des activités privilèges.

Ce système aide à faire respecter les règles de vie de l'école, récompense ceux qui s'y conforment, favorise le développement d'habiletés sociales, contribue au sentiment d'appartenance à l'école et renforce l'estime de soi. Les élèves reçoivent des coupons qu'ils échangent pour des privilèges. Les activités se déroulent avec des adultes de l'école, cinq fois dans l'année.

Comment obtenir des coupons ?

Les adultes de l'école donnent des coupons aux enfants qui respectent les règles de vie. Les titulaires s'assurent que les élèves rangent leurs coupons dans une enveloppe. Les coupons restent à l'école. Les élèves obtiennent aussi des coupons avec le passeport.

Comment échanger les coupons ?

Au préscolaire, tous les coupons sont mis en commun dans un contenant et lorsque celui-ci est plein les élèves choisissent un privilège de groupe.

| Exemples de privilèges | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Journée pyjama• Film• Sortie au parc | <ul style="list-style-type: none">• Peinture collective• Journée à l'envers• Jouets de la maison | <ul style="list-style-type: none">• Jeux extérieurs• Fête lumineuse• Cuisine |

En classe, chaque enseignant a son propre système de motivation des élèves.

MANQUEMENT AUX RÈGLES DE VIE

Le code de vie de l'école fait une distinction entre les manquements majeurs et les autres manquements. Par contre, peu importe la situation, des mesures d'aide sont mises en place.

Qu'est-ce qu'un manquement majeur?

« Tout geste et échange proscrit, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. » (LIP)¹.

¹ LIP : Loi sur l'Instruction publique, article 76.

Exemples de manquements majeurs

- **Violence** physique, psychologique ou verbale : bataille, coups volontaires, menaces, voies de fait, etc
- **Intimidation** : Cyberintimidation, taxage
- **Non-respect de l'environnement** : vol, vandalisme, graffitis
- **Non-respect de l'autorité** : refus systématique d'obéir à la demande du personnel et qui a un impact sur la sécurité, grossièreté
- **Fugue**



Définitions

- **Intimidation** : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP)².
- **Violence** : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP)³.
- **Conflits** : Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.
- **Signalement** : Dénonciation d'une situation ou d'un évènement relatif à un élève, victime ou auteur d'un acte d'intimidation ou de violence faite à tout intervenant de l'école en vue de prendre des mesures préventives ou correctives.
- **Plainte** : Dénonciation par un élève ou ses parents, s'il est mineur, d'une situation ou d'un évènement dont il est victime qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte d'intimidation ou de violence. Est également considérée comme une plainte, un signalement qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte de violence ou d'intimidation.
- **Suspension** : La suspension est un retrait temporaire d'une partie ou de l'ensemble des activités régulières de l'école. Elle relève de la direction d'école. La suspension peut être à l'interne ou à l'externe.

² LIP : Loi sur l'Instruction publique, article 13 (1.1⁰)

³ LIP : Loi sur l'Instruction publique, article 13 (3⁰)

PROCÉDURE POUR LES RETENUES

Pour les règles 1, 2 et 3 du code de conduite

- Les retenues ont lieu les jeudis entre **15 h 20** et **15 h 50**.
- L'élève qui reçoit un billet de manquement doit le faire signer par son parent.
- Si le manquement désigne qu'il y a retenue, le parent doit spécifier comment son jeune retourne à la maison sur la fiche orange de son agenda (p.13).
- Suite à sa retenue, l'élève doit présenter à son enseignant, sa feuille de réflexion signée et son geste de réparation préparé.
- À la 3^e retenue, d'autres mesures d'aide et d'encadrement seront appliquées.

ET LES MÉDIAS SOCIAUX, QU'EN EST-IL ?



L'utilisation grandissante des réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et autres a amené la Commission scolaire à se doter d'un cadre de référence relatif à son utilisation. Le cadre s'appuie sur plusieurs lois fédérales et provinciales.

Tout d'abord, il est important de se rappeler que tout renseignement publié sur les médias sociaux devient public. Par conséquent, l'utilisateur doit faire preuve de discernement dans ses propos.

Aucun propos agressif, diffamatoire, haineux, raciste ou de toute autre nature violente ne sera toléré par la commission scolaire et l'école.

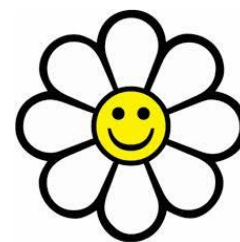
Si des gestes posés tant sur les heures de classe qu'à l'extérieur de ces heures ont un impact dans la vie scolaire de notre école, des conséquences s'appliqueront suivant le Protocole de prévention de l'intimidation et de la violence de l'école.

Enfin, en tant que parent d'un élève mineur, vous devez vous engager à ce que votre enfant respecte les règles d'utilisation et la netiquette des réseaux sociaux. C'est une responsabilité parentale.

Souvenez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'aller sur Facebook!

École primaire Marguerite-Bourgeoys

MON ENGAGEMENT
2018 - 2019



- ✓ J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école et du service de garde

- ✓ Je m'engage à respecter les consignes dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève

Date

- ✓ J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école et du service de garde. Je m'engage à collaborer avec l'école à la réussite scolaire de mon enfant.

Signature du parent

Date

École primaire Marguerite-Bourgeoys

MON ENGAGEMENT
2018 - 2019



- ✓ J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école et du service de garde.

- ✓ Je m'engage à respecter les consignes dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève

Date

- ✓ J'ai pris connaissance du code de conduite de l'école et du service de garde. Je m'engage à collaborer avec l'école à la réussite scolaire de mon enfant.

Signature du parent

Date

